

Information concernant les stages EPE

Le programme Éducation à la petite enfance requiert 440 heures de stage pratique pour la licence (niveau 2) et 665 heures pour le Diplôme (niveau 3). Ces heures sont divisées en 4 cours distincts.

Cours	Heures	Horaire
ECED 109a (stage pratique I)	130 heures	<p>118 h à passer avec les enfants en 10 semaines durant les sessions d'automne et d'hiver + 12h de séminaires et conférence tripartite</p> <p>122 h à passer avec les enfants en 8 semaines durant les sessions de printemps et d'été + 8 h de séminaires + conférence tripartite</p>
ECED 110 (stage pratique II)	130 heures	<p>118 h à passer avec les enfants en 10 semaines durant les sessions d'automne et d'hiver + 12h de séminaires et conférence tripartite</p> <p>122 h à passer avec les enfants en 8 semaines durant les sessions de printemps et d'été + 8 h de séminaires + conférence tripartite</p>
ECED 111 (stage pratique III)	180 heures	<p>168 h à passer avec les enfants en 10 semaines durant les sessions d'automne et d'hiver + 12 h de séminaire + conférences tripartite</p> <p>168 h à passer avec les enfants en 8 semaines durant les sessions de printemps et été + 8h de séminaire + conférence tripartite</p>
ECED 201 ou ECED 208 (stage pratique VI ou V)	225 heures	200 h à passer avec les enfants + 25h de séminaires+ conférence tripartite + contact avec l'instructeur durant le stage

Lieux de stage

Il se peut que vous ne puissiez pas faire vos stages dans votre région pour des raisons géographiques, le temps de l'année ou pour le peu de places de stages disponibles. Dans ce cas, vous pourriez être amené à vous déplacer dans une région offrant une plus grande possibilité de placements pour les stages.

Puis-je faire mon stage dans mon milieu de travail ?

L'un des objectifs des stages en milieu de travail est de permettre aux stagiaires d'avoir des perspectives diverses et exemplaires dans le domaine de la petite enfance. Le Collège reconnaît les défis auxquels sont confrontés de nombreux étudiants en formation. En réponse à la demande toujours croissante de la possibilité de faire le stage en milieu de travail, nous acceptons un stage pratique de l'étudiant dans son lieu de travail, comme une option pour maintenir la qualité de la prestation du programme aux enfants et aux familles. Vous devez toutefois vérifier auprès de votre employeur, la seule institution ayant l'autorité sur cette décision.

Comment vais-je trouver mes stages ?

Une coordonnatrice de stage vous fournira les documents nécessaires à la recherche de stage, mais vous êtes responsable de trouver votre milieu de stage.

À quel moment vais-je faire mes stages ?

Les trois premiers stages sont offerts à toutes les sessions, c'est-à-dire à l'automne, à l'hiver, au printemps et à l'été. Le début et la fin du stage doit coïncider avec la session et sera donc d'une durée de 15 semaines en session régulière et 8 semaines en session intensive. Le stage 4 ou 5 est offert aux sessions de l'automne, de l'hiver et du printemps. Si le stage 4 ou 5 est réalisé au printemps, vous aurez le choix de le faire sur 8 ou 15 semaines (format intensif ou régulier). Il y a des préalables à respecter avant de débiter chacun des stages. Veuillez vous référer à l'offre de cours sur notre site web pour connaître les préalables des stages.

Quels sont les autres documents requis ?

Vous devez obligatoirement avoir une vérification du casier judiciaire vierge délivrée par le Ministère de la justice de la Colombie-Britannique avant de vous inscrire à un stage. Si vous faites votre stage dans une autre province que la Colombie-Britannique, vous devez également fournir une vérification du casier judiciaire vierge de cette province. Vous devez demander à l'organisme qui délivre les casiers judiciaires dans votre province d'envoyer une copie de votre casier judiciaire au Collège Éducentre.